

**Appel à candidatures pour la sélection de membres du
Comité scientifique et technique du CORAF**

Date d'ouverture : 19 Août 2024
Date de clôture : 06 Septembre 2024

A propos du CORAF

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) a été fondé en 1987. Le CORAF (www.coraf.org) regroupe actuellement les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) de 23 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Verde, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

La vision du CORAF est *un avenir où les populations et les communautés d'Afrique de l'Ouest et du Centre atteindront la sécurité alimentaire et nutritionnelle et seront prospères. Sa mission est de parvenir à une "amélioration durable de la productivité, de la compétitivité et des marchés agricoles en AOC.*

Introduction

Le Comité scientifique et technique (CST) est un organe statutaire du CORAF, qui examine et donne des avis motivés au Conseil d'Administration sur la qualité scientifique et la pertinence des activités de recherche sous-régionales. Le CST est composé de douze (12) membres choisis au niveau des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) du CORAF et des Institutions partenaires. La composition du Comité Scientifique et Technique permet d'avoir une représentation des différents domaines d'intervention du CORAF. Le CST tient des sessions ordinaires une fois par an au mois d'octobre et des sessions extraordinaires sont convoquées en fonction des besoins. Le mandat d'un membre est de trois (3) ans, renouvelable une fois. Les langues de travail officielles sont le Français et l'Anglais.

Vacance

Le présent appel vise à sélectionner des experts pour les domaines suivants au sein du STC :

1. Sociologie et Développement rural
2. Agroéconomie
3. Technologies alimentaire et pertes post-récoltes
4. Biotechnologie (génétique)
5. Pêche et aquaculture

Fonctions

Le rôle du Comité Scientifique et Technique est de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur les questions techniques et scientifiques ainsi que sur la conformité des activités de programme de recherche mises en œuvre par les systèmes nationaux et régionaux de recherche agricole et leurs partenaires, bases centres, réseaux et hubs ;
- Assister le Secrétariat Exécutif dans ses fonctions de facilitation de la coopération et de la coordination scientifique ;
- Assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de toutes les activités de coopération scientifique du CORAF avant chaque Assemblée Générale ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de toutes les activités de coopération scientifique, y compris celles

de publications scientifiques et de diffusion d'informations techniques qui ont été coordonnées et mises en œuvre par le CORAF ;

- Promouvoir l'excellence scientifique et accroître l'influence du CORAF dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Mener des réflexions stratégiques qui tiennent compte des défis et des questions émergentes et apporter des conseils au Conseil d'Administration et au Secrétariat Exécutif ;
- Déterminer les moyens par lesquels le CORAF peut collaborer avec d'autres Institutions scientifiques. L'évaluation des activités scientifiques devrait tenir compte à la fois des programmes et rapports d'activité liés à la mise en œuvre des projets financés par le CORAF ;
- Jouer un rôle important dans l'évaluation des programmes et des rapports d'activité des Centres Régionaux d'Excellence.

Conditions

- Les membres sont choisis en fonction de leur expertise individuelle ; leur sélection n'est pas liée à leur institution d'origine ;
- Les membres doivent provenir des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (universités, instituts de recherche, organisations de la société civile, organisations de producteurs, institutions du secteur privé), des Institutions de Recherche Avancée et des Centres Internationaux de Recherche Agricole ;
- Les membres doivent être disponibles pour fournir un soutien au Comité Scientifique et Technique dans l'accomplissement de ses tâches ;
- Les fonctions des membres sélectionnés doivent être compatibles avec les intérêts de la recherche et du développement agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Les membres du CST ne reçoivent aucun salaire du CORAF. Toutefois, les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance des membres engagés lors de la participation aux réunions organisées par le CORAF ou aux réunions où ils représentent le CORAF seront payés. Le CORAF offre également une modeste rémunération aux membres du CST qui sont appelés à accomplir des tâches spécifiques pour le compte de l'Institution.

Critères de sélection

La sélection des candidats se fera sur la base des critères suivants : (i) Doctorat dans un des domaines identifiés ci-dessus, avec au moins 10 ans d'expérience, (ii) expérience en recherche et développement innovant (iii) expérience pratique pertinente sur le terrain dans les domaines énoncés, (iv) expérience dans la gestion de partenariats scientifiques dans le contexte IAR4D, (v) expérience avec des comités consultatifs scientifiques, (vi) qualité de la lettre de motivation. L'expérience des questions de genre et/ou du travail dans le secteur privé serait un atout.

Soumission de la demande

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Une lettre de motivation adressée au Président du Comité Scientifique et Technique du CORAF ;
2. Un Curriculum Vitae détaillé, signé et daté ;
3. Copies des diplômes et certificats universitaires ;
4. Attestations/Certificats de travail;
5. Tout autre document jugé pertinent pour le poste sollicité.

Le dossier de demande doit être adressé à :

Président du Comité Scientifique et Technique, CORAF
7 Avenue Bourguiba, BP 48 Dakar-RP - République du Sénégal

Le dossier doit être envoyé par voie électronique à l'adresse suivante : rh@coraf.org au plus tard le 06 Septembre 2024.

LES CANDIDATURES DES FEMMES SONT FORTEMENT ENCOURAGEES